

Plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Table des matières

1. Education

Action 1 – Développer des actions de formation et de sensibilisation en milieu scolaire

Action 2 – Prolonger l’effort de déconstruction des stéréotypes en s’appuyant sur les conclusions d’une recherche-action

Action 3 – Encourager des projets pédagogiques ponctués de sorties scolaires afin de sensibiliser à l’histoire du génocide et de la déportation

Action 4 – Développer des actions mémorielles

Action 5 – Faire vivre et développer la participation aux grands concours nationaux (La flamme de l’Egalité, le CNRD, le prix de la Laïcité...)

Action 6 – Sensibiliser aux dangers d’internet et développement d’un contre-discours, tout particulièrement dans le cadre de l’Education aux Médias et à l’Information

Action 7 – Valoriser les actions de solidarité pour lutter contre les préjugés.

Action 8 – Développer des formations pour les professionnels susceptibles d’être au contact du public

Action 9 – Contribuer, en lien avec la DILCRAH et la Ville de Paris à recenser les acteurs, les outils et les lieux disponibles pour lutter contre le racisme et l’antisémitisme.

Action 10 – Contribuer aux actions d’éducation en milieu carcéral.

2. Culture

Action 1 – Développer une offre culturelle afin de renforcer la réflexion sur le racisme et l’antisémitisme

Action 2 – Organiser des actions culturelles, comme vecteurs de tolérance

Action 3 – Favoriser des créations et des représentations ciblées dans le temps scolaire

Action 4 – Soutenir les festivals parisiens de films documentaires promouvant les droits humains en France et dans le monde

Action 5 – Renforcer la Mémoire des rues

Action 6 – Favoriser l'intégration en luttant contre les stéréotypes

3. Sport

Action 1 – Promouvoir le sport en tant que vecteur de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Action 2 – Sensibiliser aux dangers du racisme et de l'antisémitisme, notamment via le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV)

Action 3 – Former des acteurs du monde sportif

Action 4 – Lutter contre les propos discriminants dans les stades

Action 5 – Réduire et prévenir les actes d'incivilités dans les activités sportives

Action 6 – Lutter contre les violences dans les stades

4. Prévention et mesures judiciaires

Action 1 – Protéger la population

Action 2 – Protéger les victimes d'infractions pénales à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire

Action 3 – Intervenir en milieu scolaire

Action 4 – Organiser des ateliers de la citoyenneté

Action 5 – Organiser des stages de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Action 6 – Poursuivre la lutte des contenus discriminatoires sur internet

Préambule

Dans un contexte de recrudescence des actes racistes et antisémites, l'Etat doit être le garant des libertés individuelles et protéger les citoyens victimes d'actes ou de propos discriminants en fonction de leur origine, de leur appartenance ou non à une ethnie, vraie ou supposée, à une nation, une prétendue race, une croyance ou une religion.

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme, déclarée « grande cause nationale en 2015 » par le Président de la République, doit également être un moyen de réaffirmer les valeurs de la République.

Dans cette perspective, un plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été rendu public le 17 avril 2015 par le Premier ministre et quatre grandes priorités ont alors été définies :

- la mobilisation de tous les acteurs ;
- la sanction contre les auteurs d'actes ou de paroles racistes et antisémites ;
- la régulation d'internet et des réseaux sociaux ;
- l'éducation et la transmission des valeurs.

Afin de mettre en œuvre à Paris les priorités de ce plan national de mobilisation, le Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de police ont installé le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) de Paris le 11 octobre 2016. Cette instance a vocation à se réunir au moins une fois par an, dans sa formation plénière, afin de veiller à l'application des instructions du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, à définir les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations, mais aussi de lutte contre la récidive, et à dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre.

Quatre thématiques ont été dégagées comme constituant les axes prioritaires du futur plan départemental : l'éducation, la culture, le sport, « la prévention et les mesures judiciaires ».

La jeunesse a par ailleurs été choisie en thématique transversale.

Ce plan se veut le reflet de la volonté de l'Etat de s'appuyer sur les acteurs de terrain pour répondre à la montée des actes racistes et des discours de haine par des actions partagées par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Il a été rédigé en concertation avec l'ensemble des membres du CORA, institutionnels ou associatifs, qui œuvrent au quotidien à la préservation des valeurs républicaines. Ce plan sera décliné sur les territoires grâce aux actions organisées par les services de l'Etat, la Ville de Paris, les mairies d'arrondissements et les plans locaux de lutte contre les discriminations, mais aussi les équipes de développement local, les Points d'accès aux droits et les associations compétentes sur les problématiques portées par le CORA.

Education

Action 1 – Développer des actions de formation et de sensibilisation en milieu scolaire

Les actions de sensibilisation et de formation à la diversité et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme visent à rappeler les valeurs partagées au sein de la République, mais également à susciter une prise de conscience des représentations, conscientes et inconscientes, à la base des préjugés discriminatoires.

Il s'agit donc de créer un socle commun de sensibilisation et de connaissances à cet effet et à destination des élèves, mais également du personnel éducatif et des parents.

Ainsi, une liste d'associations habilitées à intervenir dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à ces problématiques doit être réalisée.

En accord avec le chef d'établissement, les membres du CORA doivent pouvoir participer aux conseils de vie scolaires afin de rappeler les valeurs de la République et faire connaître les droits des individus.

De même, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, des actions de prévention ou d'information à destination de la communauté éducative, ainsi que des élèves et des parents peuvent être proposées par ces mêmes membres.

Les élus du Conseil de Paris se proposent également d'intervenir dans les établissements parisiens, au titre du CORA, afin de participer à la lutte contre les discriminations et sensibiliser les élèves à cette problématique. La Ville de Paris, via son appel à projets Collèges pour l'égalité, soutient financièrement des associations pour mener des interventions sur le temps scolaire, au sein des collèges, sur la déconstruction des stéréotypes, notamment racistes.

Des stages académiques à destination des chefs d'établissement, des enseignants, des documentalistes et des CPE sont organisés afin de favoriser la réflexion sur la transmission des valeurs républicaines et sur la compréhension et l'application du principe de la laïcité. L'école doit être au cœur de l'appropriation du principe républicain de laïcité. Les enseignants doivent pouvoir suivre une formation adaptée aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils sont confrontés à des questions d'enfants portant sur la laïcité. Le Rectorat doit pouvoir proposer une action pilote qui permettrait aux enseignants de ne plus se sentir démunis dans ces situations. Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Action 2 – Prolonger l’effort de déconstruction des stéréotypes en s’appuyant sur les conclusions d’une recherche-action

Le Rectorat a entrepris une recherche-action sur les modes de constitution des discours antisémites chez les adolescents. Cette recherche, intitulée « Représentations, imaginaire et construction de l’antisémitisme : Les juifs vus par les collégiens » et conduite par Céline Masson et Isabelle Mecquenem, se réalisera sur trois années en s’appuyant sur des retours d’expériences issues d’un collège de l’Académie de Créteil, de Versailles et de Paris. Le résultat de cette recherche sera transmis au CORA.

Ce travail de recherche pourrait être complété par des initiatives permettant la déconstruction des stéréotypes et des préjugés par une approche ethnologique ou anthropologique.

Enfin, un travail d’accompagnement des doctorants pourrait être mis en place avec certains établissements afin de favoriser la recherche et identifier les sources liées à la (dé)construction de stéréotypes et de discours racistes ou antisémites chez les jeunes.

Action 3 – Encourager des projets pédagogiques ponctués de sorties scolaires afin de sensibiliser à l’histoire des génocides et de la déportation

En partenariat avec le Mémorial de la Shoah, le Rectorat organise un stage inter-académique francilien à destination du personnel enseignant, sous l’intitulé « Enseigner les génocides ». Autour de nombreuses conférences, discussions, projections, sont abordées les questions liées à l’enseignement des génocides avec les meilleurs spécialistes européens. Des visites commentées du musée d’Art et d’Histoire du judaïsme et du site de Drancy viennent enrichir ce programme.

Le Mémorial de la Shoah peut également mettre en place un programme d’accueil, adapté à un public plus jeune, afin qu’il puisse être réceptif aux expositions thématiques et à l’Histoire de la Shoah ou de la collaboration.

Par ailleurs, le Rectorat met en place, en collaboration avec des associations locales, un accompagnement d’actions pédagogiques dans les établissements scolaires de l’Académie de Paris autour de la journée nationale de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l’humanité (27 janvier).

Le Mémorial des Martyrs de la Déportation organise régulièrement des visites guidées à destination de groupes, dans le cadre de projets pédagogiques. Les activités proposées par ce lieu de mémoire s’inscrivent pleinement dans la démarche du Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l’antisémitisme.

De nombreux établissements illustrent les séquences d'enseignement d'histoire et d'enseignement civique par une sortie scolaire pour des élèves des établissements des 1^{er} et 2nd degrés à Oradour-sur-Glane ou à Auschwitz. Ces visites sont organisées en partenariat avec le Mémorial de la Shoah. La Ville de Paris et l'Education nationale pourraient participer au financement de ces sorties.

Par ailleurs, des sorties pédagogiques au Camp des Milles sont régulièrement organisées par les établissements scolaires. La SNCF peut participer au financement du transport pour faciliter l'acheminement des jeunes et des documents pédagogiques peuvent être transmis par le Camp des Milles en amont aux enseignants accompagnant le groupe scolaire.

Autour du 21 mars, proclamée « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale », une semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme se déroule à Paris afin de renforcer les actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits humains et des principes fondamentaux de la République. Cette semaine qui associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, a pour objectif de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention de toutes les formes de discriminations. Les manifestations qu'elle favorise concourent à faire acquérir par tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition ou leurs convictions.

La Préfecture de police, le Parquet, la Ville de Paris et plus largement les membres du CORA, proposent leurs services lors de la Semaine du 21 mars.

Action 4 – Développer des actions mémorielles

La Journée internationale des droits de l'Homme (10 décembre) constitue une journée de sensibilisation et de mobilisation de tous pour les droits de l'Homme. L'Education nationale élabore depuis plusieurs années des projets pédagogiques permettant de mettre en place des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des élèves. Cette démarche doit être poursuivie et élargie à d'autres partenaires par des rendez-vous réguliers dans une perspective de sensibilisation de tous les acteurs à la défense des droits d'autrui et à la mémoire des génocides.

Dès l'école élémentaire et le collège, les enseignements, en particulier d'histoire-géographie, permettent à tous les élèves d'acquérir des connaissances sur la question de l'esclavage et de la décolonisation. Ces connaissances doivent leur permettre de développer une réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité. La participation de classes au concours scolaire national « la Flamme de l'égalité », organisé par le ministère de l'Education nationale et le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, pourra s'accompagner de sorties scolaires organisées dans le futur Musée de l'esclavage, de la traite et de ses abolitions à Paris.

Enfin, afin de valoriser et promouvoir la transmission de la mémoire des luttes LGBT, un centre d'archives dédié pourrait voir le jour à Paris. Ce lieu pourrait permettre la consultation d'ouvrages ou de documents permettant de retracer le parcours de militants ou d'anonymes engagés dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Ce lieu pourrait également être un lieu de rendez-vous pour l'organisation d'actions en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, à Paris.

Action 5 – Faire vivre et développer la participation aux grands concours nationaux (La flamme de l'Égalité, le CNRD, le prix de la Laïcité...)

Des élèves des établissements du 2nd degré participent au concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), sous la forme d'une production collective ou d'un devoir individuel.

De grands témoins, comme Serge et Beate Klarsfeld ou Robert Badinter sont récemment intervenus dans les classes parisiennes participantes à ce concours national, afin de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la déportation. De nouveaux établissements parisiens doivent pouvoir s'inscrire dans cette démarche en donnant lieu à une restitution qui serait partagée par les autres classes de l'établissement.

Les établissements de l'académie participent également à d'autres grands concours : « la flamme de l'Égalité », « le prix de la laïcité » ou le prix « Jeunesse pour l'égalité » organisé par l'Observatoire des inégalités.

Action 6 – Sensibiliser aux dangers d'internet et développement d'un contre-discours, notamment au sein de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI)

Les jeunes ne perçoivent pas toujours les dangers que peut présenter l'utilisation d'internet. Les parents sont parfois démunis face aux pratiques de leur enfant sur le net qui peuvent être en contact avec des images ou des discours haineux, racistes, discriminatoires ou antisémites, sans avoir la capacité à prendre le recul nécessaire pour pouvoir avoir un sens critique par rapport aux écrits. Une initiation pédagogique sur les dangers inhérents à l'utilisation d'internet apparaît comme nécessaire au sein des établissements de l'enseignement secondaire. Elle se fait notamment par l'éducation aux médias et à l'information, perspective, des associations peuvent également y contribuer en développant le sens critique des enfants à l'égard des réseaux sociaux et d'internet afin qu'ils ne soient plus le réceptacle passif de discours racistes qu'ils pourraient retranscrire par mimétisme.

En ce sens, dans le cadre de l'appel à projets « Langues et numérique » lancé par le Ministère de la Culture, des associations proposent à des élèves de collège une initiation aux langages et aux formes médiatiques afin de développer leur sens critique vis-à-vis des médias sociaux et ne plus se retrouver en situation passive devant des propos racistes ou antisémites présents sur internet.

D'autres associations financées dans le cadre de projets du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté se proposent d'utiliser les espaces numériques hors temps scolaire afin de développer le regard artistique des jeunes grâce aux outils de l'audiovisuel et du numérique, ainsi que de sensibiliser aux dangers de certains réseaux sociaux.

Action 7 – Valoriser les actions de solidarité pour lutter contre les préjugés

Afin de renforcer le lien social et lutter contre l'isolement de certains jeunes qui peuvent se renfermer sur eux-mêmes, il convient de créer des dispositions afin de rassembler autour de projets communs. Ainsi, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris propose de mettre en place une sensibilisation aux « gestes qui sauvent », afin de mettre les jeunes en situation de pouvoir jouer un rôle solidaire en cas de détresse et ainsi, se rendre utile pour les autres. En portant secours aux personnes ou en luttant contre les incendies, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris propose de mettre à profit son expertise, en collaboration avec la Ville de Paris et les associations agréées de sécurité civile, afin de lutter contre les préjugés, les idées reçues et leurs expressions les plus violentes.

Dans le but de rassembler autour des projets communs afin de lutter contre toute forme de discriminations, des actions peuvent se construire dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou dans celui de l'insertion par l'activité économique. Dans cette perspective, le réseau Chantier école a permis de réunir des acteurs de l'insertion et de la formation afin de favoriser les échanges de pratiques et les réflexions collectives visant à améliorer la qualité des parcours d'insertion. Les membres de ce réseau travaillant dans l'insertion par l'activité économique et pouvant être au contact de jeunes en dehors du cadre scolaire pourraient être également sensibilisés à la lutte contre les discours racistes ou antisémites.

Action 8 – Développer des formations pour les professionnels susceptibles d'être au contact du public

La mobilisation de tous les acteurs en lien avec la jeunesse est indispensable pour parvenir à déconstruire les stéréotypes et faire connaître la mécanique raciste et discriminatoire. Ainsi, le conseil Parisien de la jeunesse, les associations étudiantes, la Maison des initiatives étudiantes et le Service Egalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris se mobilisent régulièrement

afin d'identifier des vecteurs de communication et de lien avec des publics jeunes, hors établissements scolaires. D'autres formes de communication, entre pairs et plus informelles, peuvent également favoriser la démarche de sensibilisation à la lutte contre les discours de rejet de l'autre, en faisant confronter l'expérience de jeunes victimes de racisme ou d'antisémitisme.

Un stage inter-catégoriel est mis en place à destination des personnels des préfectures, des collectivités locales d'Ile-de-France et des responsables associatifs autour d'une réflexion et d'une étude de cas sur la laïcité dans les services publics. L'objectif de ce stage est de former les agents des différents services publics à la compréhension et à l'application du principe de la laïcité au quotidien. Ce stage doit permettre aux agents étant au contact du public d'être sensibilisés aux enjeux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Par ailleurs, le Service Egalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris propose des formations organisées autour de la déconstruction des stéréotypes à destination des équipes d'animation des accueils de loisirs de la ville. Il convient en effet que le personnel au contact du public soit en priorité sensibilisé à ces problématiques afin de ne pas coproduire de discriminations, ni diffuser et conforter des préjugés et des pratiques racistes et discriminatoires dans la mise en place de temps éducatifs.

La Ville de Paris organise des formations autour de l'accompagnement des personnes victimes de discriminations. Ces formations s'adressent aux professionnels et aux bénévoles associatifs qui, dans leurs pratiques, accueillent et/ou accompagnent des habitants potentiellement victimes de discriminations. Ces formations pourront être complétées par des actions spécifiques portant sur la prévention du racisme et de l'antisémitisme, portées notamment par les associations.

La formation des adultes accueillant un public jeune afin de leur donner les moyens de réussir leur mission éducative et/ou d'accompagnement (enseignants, animateurs de vie scolaire et de centres de loisirs, surveillants, acteurs associatifs) est susceptible d'être complétée par les dispositifs déployés par l'Education nationale.

Action 9 – Contribuer, avec la DILCRAH et la Ville de Paris au recensement des acteurs, des outils et des lieux disponibles pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Afin de pouvoir développer des actions pertinentes de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, il est indispensable de pouvoir procéder à un recensement des ressources disponibles sur le territoire parisien. Ce recensement doit également permettre une meilleure connaissance des réseaux et des pratiques existants et un échange d'informations à destination des personnes intéressées par les problématiques portées par la DILCRAH.

Des acteurs peuvent être mobilisés afin de participer à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur le territoire parisien. Ainsi, des membres de la réserve citoyenne peuvent être placés à la disposition d'enseignants pour effectuer des interventions dans les classes des 1^{er} et 2nd degrés afin d'apporter leur concours dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

De même, un dispositif de « parrainage citoyen » est organisé chaque année. Dans ce cadre, chaque jeune nouvellement recensé serait parrainé par un officier de réserve citoyenne qui pourrait lui transmettre les valeurs de la République. Cette opération permet à ces jeunes de faire leurs premiers pas de citoyen à travers un cycle de rencontres et d'échanges et de lutter contre les stéréotypes.

Certains partenaires du Réseau Parisien de Repérage des discriminations (RéPaRe), mis en place par la Ville de Paris, pourraient être mobilisés sur les sujets relevant de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de même que les acteurs engagés dans les plans locaux de lutte contre les discriminations, également impulsés par la Ville de Paris.

Une cartographie des lieux de mémoire permettrait de mieux valoriser l'occupation de l'espace public et de créer ainsi des lieux de rendez-vous pour des démarches favorisant la mémoire et le vivre-ensemble.

Ainsi, afin de réduire la méconnaissance des constructions politiques et historiques des génocides, la Ligue de l'enseignement a créé une mallette pédagogique à destination des élèves de CM2 et des classes de collèges. Cette mallette pourrait être utilisée par les enseignants des écoles primaires et des collèges parisiens afin de permettre aux élèves de comprendre le mécanisme politique et sociétal des génocides pour mieux les dénoncer et les prévenir.

Plusieurs sites ou réseaux d'information sont susceptibles d'être mobilisés, ainsi que les nombreuses ressources directement utilisables par les enseignants et les éducateurs présentes sur le portail de la Canopé, développé en partenariat avec la DILCRAH (<https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme.html>). D'autres partenariats restent à mobiliser afin de développer l'effort de mutualisation des pratiques dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Action 10 – Contribuer aux actions d'éducation en milieu carcéral

Dans le cadre de la prévention de la récidive et de l'inclusion sociale, la Ville de Paris soutient des organismes qui interviennent dans le milieu carcéral afin de prévenir contre toute forme de racisme, d'homophobie ou de discrimination. Des ateliers pédagogiques de sensibilisation, des pièces de théâtre portant sur ces thématiques ou des jeux de rôles peuvent ainsi se dérouler en milieu carcéral. Des actions spécifiques pour les mineurs en prison sont

par ailleurs menées en partenariat avec l'Education nationale et sont suivies par le Directeur de l'Unité Pédagogique régionale.

La PJJ, la Justice et le Rectorat sont encouragés à construire une action partenariale de prévention dans les prisons.

Culture

Action 1 – Développer une offre culturelle afin de renforcer la réflexion sur le racisme et l’antisémitisme

Afin de renforcer notamment les moyens alloués aux actions de lutte contre le racisme et l’antisémitisme, dans le domaine culturel ou dans d’autres champs, la DILCRAH a mis en place un appel à projets locaux, permettant ainsi la diversification des actions de prévention et de sensibilisation et le soutien aux initiatives de la société civile engagée contre les haines et les discriminations. Les financements accordés dans le cadre de cet appel à projets peuvent ainsi accompagner la réalisation d’actions par le versement de subventions publiques ou par la mise à disposition de jeunes en service civique.

D’autres sources de financement sont recherchées pour promouvoir ces actions.

La Ville de Paris, dans le cadre de sa campagne de subventions annuelle, finance des associations qui portent des projets culturels (théâtre, cinéma, danse, arts, graphisme...) pour éduquer, dénoncer, créer ou s’engager contre le racisme et l’antisémitisme.

Action 2 – Organiser des actions culturelles, comme vecteurs de tolérance

Des balades urbaines parisiennes et métropolitaines peuvent être organisées. Elles s’appuieraient sur la découverte de lieux, d’œuvres, de personnalités, de porteurs de projets qui démontrent à quel point Paris et sa métropole sont une terre de diversité et d’accueil. Ces balades peuvent être illustrées par des supports visuels ou interactifs permettant la déconstruction des stéréotypes. Ces actions peuvent être intégrées dans un processus de compréhension et de déconstruction des processus de catégorisations raciales, ainsi que d’apprentissage de l’histoire de la colonisation et des migrations Paris/France/Monde.

Dans le cadre des actions conduites par la DILCRAH et l’Education nationale, la Ville de Paris participe à la Semaine de lutte contre le racisme et l’antisémitisme, en collaboration avec les mairies d’arrondissements et les associations.

Cette semaine permet notamment aux Parisiens de s’informer, débattre et d’apporter leur contribution aux politiques publiques dans le cadre d’expositions, de tables-rondes et de temps d’échanges rythmant cette semaine de sensibilisation.

Une meilleure lisibilité de l’action globale de lutte contre le racisme et l’antisémitisme sur le territoire parisien est ainsi proposée.

Action 3 – Favoriser des créations et des représentations ciblées dans le temps scolaire

En lien avec l'Education nationale et le Ministère de la Culture, la promotion de la création artistique doit pouvoir être inscrite dans une perspective de lutte contre les stéréotypes. Ainsi, une fois dans l'année, des représentations théâtrales prenant pour thème le racisme et la discrimination pourraient être programmées afin de réunir enfants, parents et communauté éducative autour de ces mêmes problématiques. La déconstruction des stéréotypes et l'identification de la mécanique raciste et discriminatoire à tout âge invitent à une prise de conscience collective et partagée.

L'espace public pourrait être également investi par des projets artistiques se situant dans les rues afin de favoriser la prise de conscience des problématiques de racisme et d'antisémitisme, comme cela peut être le cas d'expositions de rue.

Action 4 – Soutenir les festivals parisiens de films documentaires promouvant les droits humains en France et dans le monde

Dans un contexte de menace des valeurs démocratiques républicaines et européennes, le cinéma est vecteur de sens et doit permettre de mobiliser les jeunes sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme. De nombreux festivals existent à Paris et offrent aux jeunes Parisiennes et Parisiens une ouverture sur la diversité du monde tout en aiguisant leur regard critique. L'objectif est de permettre la rencontre des publics avec la création cinématographique et sensibiliser tous les publics sur les migrations et sur l'exil.

Des projections de films en plein air pourraient également être mises en place afin d'investir l'espace public et attirer un plus grand public.

Action 5 – Renforcer la Mémoire des rues

La diffusion de stéréotypes peut être la conséquence d'une absence de repères incarnés par des personnes connues ou plus anonymes. Ainsi, la pose de plaques commémoratives et les cérémonies de dénominations dans l'espace public permettent d'ancrer dans le paysage parisien la figure d'hommes et de femmes dont l'action et/ou le sacrifice font exemple pour construire un vivre-ensemble apaisé et renouvelé. Le Comité qui fixe le nom des rues est encouragé à identifier des noms de femmes ou d'acteurs engagés dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Les membres du CORA et du Comité d'orientation souhaitent être associés, à titre consultatif, aux réflexions liées à la pose ou au retrait des plaques parisiennes, et le cas échéant adresser des avis à la collectivité.

Action 6 – Favoriser l'intégration en luttant contre les stéréotypes

Face à la crise migratoire actuelle et aux conditions difficiles d'intégration des réfugiés, de nombreuses actions de solidarité voient le jour à Paris. Dans ce cadre, l'association SOS Racisme porte un module intitulé « Viens, on sort » qui permet aux jeunes réfugiés de rencontrer des jeunes parisiens autour d'activités culturelles ou sportives. Ces ateliers qui connaissent un franc succès et qui peuvent se dérouler dans des grands lieux d'accès culturels parisiens donnent lieu à des groupes de paroles afin de favoriser l'échange et le partage entre jeunes. Ils ont vocation à être généralisé à l'ensemble des quartiers parisiens.

Des actions portant sur ce même thème sont par ailleurs conduites au 104 par des associations financées par la DILCRAH.

Sport

Action 1 – Promouvoir le sport en tant que vecteur de lutte contre le racisme et l’antisémitisme

La lutte contre les idées reçues et les discours de rejet de l’autre peut être réalisée par des actions de proximité effectuées lors d’activités culturelles, artistiques et sportives locales. Elle peut l’être aussi lors de manifestations d’ampleur nationale, voire internationale, proposées sur le territoire parisien. Ainsi, la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris offre une formidable opportunité de défendre les valeurs de l’olympisme et de valoriser les initiatives locales, comme celle portée par Espoir 18.

En effet, l’association Espoir 18 permet à des jeunes de 6 à 25 ans en grande difficulté des différents quartiers du 18^{ème} arrondissement et de Paris d’être les acteurs et les porteurs d’un message de tolérance et de lutte contre le racisme et l’antisémitisme par l’organisation d’une manifestation sportive et citoyenne. Des actions à destination des familles sont également organisées afin que chacun puisse être sensibilisé aux valeurs de tolérance et de lutte contre le racisme et l’antisémitisme.

Par ailleurs, afin de lutter contre les stéréotypes et encourager la mixité dans le sport, en tant que vecteur du vivre-ensemble, des ateliers mixtes sportifs sont régulièrement organisés dans les établissements scolaires parisiens et permettent notamment d’échanger sur des thématiques liées au racisme et à l’antisémitisme lors d’activités sportives, comme c’est le cas avec la promotion du rugby.

Les actions portées au quotidien par les présidents de club, les éducateurs et les bénévoles, le Centre national pour le Développement du Sport (CNDS), sont autant d’exemples à valoriser et à médiatiser.

Action 2 – Sensibiliser aux dangers du racisme et de l’antisémitisme, notamment via le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV)

Ce programme, qui s’adresse en priorité aux 11-18 ans des quartiers pour leur donner accès aux vacances et aux loisirs, s’appuie sur des actions qui s’inscrivent dans les contrats de ville, dans une logique éducative, sportive et culturelle. Le ministère de la ville, via le Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET) pilote ce programme qui touche environ 30 000 enfants chaque année à Paris.

Dans le cadre du dispositif VVV, des modules de développement de la citoyenneté et de prévention contre le racisme et l’antisémitisme sont conçus par la Préfecture de police et l’Education nationale à destination des jeunes participants. De plus, de nombreux jeunes ont pu visiter le Mémorial de la Shoah et participer à des sorties dans les camps de concentration.

Ces visites sont accompagnées de documents pédagogiques et peuvent donner lieu à des expositions affichées dans certains quartiers de la ville.

Action 3 – Former des acteurs du monde sportif

Afin de promouvoir le sport dans sa fonction de vecteur de lien social égalitaire, le service des sports de la Ville de Paris organise des formations à destination des dirigeants et des entraîneurs sportifs à la déconstruction des stéréotypes. Ces stéréotypes qui peuvent se révéler racistes ou antisémites pourront être vaincus grâce à la mobilisation et la prise de conscience de tous les acteurs du sport, professionnels ou bénévoles des associations sportives.

Par ailleurs, des financements du programme Erasmus Plus peuvent être sollicités dans le cadre de projets favorisant la promotion de l'intégrité du sport en luttant contre la violence, l'intolérance et toute forme de discriminations. Ces projets ambitieux qui nécessitent la formalisation de partenariats avec des structures locales d'autres pays permettent de rassembler de nombreux acteurs du monde sportif autour de modules d'éducation, de formation et de sensibilisation aux valeurs du sport et de l'éthique, ainsi qu'à la lutte contre les idées reçues et toute forme de racisme et de discrimination.

A l'occasion des Gay Games en août 2018, des formations à destination des agents de la Direction Jeunesse et sports vont être dispensées pour proposer un accueil le plus inclusif possible, et déconstruire un certain nombre de préjugés.

Action 4 – Lutter contre les propos discriminants dans les stades

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport doit être poursuivie dans les stades et les vestiaires où certains discours violents, insultant et stigmatisant peuvent être véhiculés.

Des associations travaillent régulièrement dans les tribunes auprès du public afin de sensibiliser le plus grand nombre aux valeurs de la citoyenneté et du respect de l'autre. Des actions spécifiques concernant, notamment la lutte contre le racisme ou l'antisémitisme, sont mises en place grâce aux outils conçus par la DILCRAH à destination des éducateurs, des entraîneurs ou du public présent dans les stades, ainsi que pour prévenir les actions violentes présentes dans les stades.

Action 5 – Réduire et prévenir les actes d’incivilités dans les activités sportives

Une fois par mois, des éducateurs sportifs formés, peuvent intervenir auprès des licenciés de 8 à 14 ans et des parents pour aborder les problèmes comportementaux en début de saison sportive. Pour ce faire, ils pourront s’appuyer sur des outils de communication mis à disposition par le ministère en charge des sports.

Dans la même logique, la mise en place d’une Charte Label Sport dans le 17^{ème} arrondissement vise à promouvoir et valoriser les valeurs de civisme, de respect de l’autre et du sport auprès des clubs et des associations sportives de l’arrondissement. Cette action permet de sensibiliser dirigeants, éducateurs, arbitres sur les problématiques des incivilités, des violences, du racisme et du respect de l’éthique. Cette initiative pourrait être généralisée à l’ensemble du territoire parisien.

Des associations, soutenues dans le cadre de l’appel à projets du Comité interministériel à l’égalité et à la citoyenneté, ont développé la réalisation de films sur les incivilités dans le sport et sur le respect de l’autre. Ces films ont été réalisés par des jeunes engagés dans un programme de promotion des valeurs de tolérance, de renforcement de la citoyenneté et de lutte contre le racisme et l’antisémitisme.

Action 6 – Lutter contre les violences dans les stades

La Préfecture de police a mis en place un partenariat avec le Parc des princes afin de lutter contre le phénomène du hooliganisme et toute forme de violence physique dans les stades.

Parallèlement, nombreuses sont les associations mobilisées quotidiennement afin d’effectuer un travail de médiation entre groupes de supporters ou entre clubs sportifs afin d’éviter tout risque de débordement lors de rencontres sportives.

Prévention
et
mesures judiciaires

Action 1 – Protéger la population

La Préfecture de police effectue un important travail de lutte contre les actes à caractère antisémite, raciste, islamophobe et homophobe. La Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la Direction de la police judiciaire sont particulièrement mobilisées.

L'action des services de la Préfecture permet d'établir une photographie des faits délictueux commis. A Paris, les services de police mesurent le nombre d'actes antisémites, racistes, islamophobes et homophobes. Ces chiffres permettent d'établir un constat objectif et de mettre en lumière des tendances.

Au-delà, l'opération Sentinelle permet actuellement de protéger 109 lieux de cultes à Paris par des patrouilles régulières, avec un effort renforcé sur les périodes d'affluence du public.

Ces actions sont doublées d'une attention particulière des effectifs de police parisiens, qui, outre leur travail de sécurisation des abords, réalisent des consultations de sécurité pour renforcer les dispositifs de protection des lieux. A Paris, ce sont ainsi 2,3 M€ qui ont été engagés au titre du FIPD par le Ministère de l'Intérieur en 2017 pour la vidéo-protection et la sécurisation des lieux de cultes et des établissements scolaires exposés.

Action 2 – Protéger les victimes d'infractions pénales à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire

Le parquet de Paris et la préfecture de police s'engagent à généraliser le recours à l'évaluation personnalisée des victimes d'infractions à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire.

En effet, la loi du 17 août 2015 a introduit un article 10-5 dans le Code de Procédure Pénale qui dispose, que dès que possible, les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale.

Cette évaluation a pour but d'identifier les victimes qui, en raison notamment de la nature de l'infraction subie ou de leurs caractéristiques personnelles sont particulièrement exposées à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur des faits, ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

Il paraîtrait donc intéressant de généraliser une telle évaluation pour les victimes d'infractions à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire.

La première évaluation de la victime est réalisée par l'Officier de Police Judiciaire ou l'Agent de Police Judiciaire en charge de la procédure qui établit l'importance du préjudice, les circonstances de la commission de l'infraction résultant notamment d'une motivation

discriminatoire, raciste, ethnique, religieuse ou des liens existant entre la victime et l'auteur, la vulnérabilité particulière de la victime résultant notamment de son âge, d'une situation de grossesse ou de l'existence d'un handicap et l'existence d'un risque d'intimidation ou de représailles. En fonction des critères ainsi retenus, il est alors procédé par le policier à une évaluation au moyen d'un formulaire d'évaluation personnalisée dont l'original est annexé au procès-verbal de plainte et la copie remise à la victime. Les résultats sont portés sans délai à la connaissance du magistrat qui pourra ordonner au secteur associatif de procéder à une évaluation approfondie de la victime.

Le Réseau Parisien de Repérage des discriminations (RéPaRe), par son travail de qualification, de synergie entre acteurs, d'alerte et d'accompagnement, contribue à protéger les victimes d'infractions pénales à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire.

Action 3 – Intervenir en milieu scolaire

Le parquet de Paris s'engage à développer les interventions en milieu scolaire aux côtés soit de la PJJ, soit de la police afin de présenter le rôle de la justice et plus précisément du parquet en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et indiquer en quoi ces types de comportements sont susceptibles de caractériser des infractions pénales.

Dans la même perspective, la Préfecture de police s'engage à développer davantage les interventions en milieu scolaire via les Missions de Prévention et de Communication (MPC) et les délégués cohésion police-population notamment (DCPOP) : les 165 MPC et les 36 DCPOP diffusent auprès d'un large public scolaire le module de prévention « racisme/antisémitisme » élaboré en 2014. Ce module contribue à l'éducation citoyenne des élèves en permettant un travail sur le vivre ensemble, la tolérance et les valeurs républicaines. Il sensibilise également les élèves aux infractions liées aux propos et agissements discriminatoires. Lors de l'année scolaire 2016/2017, 1 404 élèves ont ainsi été sensibilisés au travers de 49 interventions.

Action 4 – Organiser des ateliers de la citoyenneté

Afin de favoriser la réflexion active sur les principes de laïcité, d'égalité et de lutte contre les discriminations des mineurs sous-main de justice, des ateliers de la citoyenneté sont soutenus par le Parquet.

A travers des activités de théâtre forum ou de débat théâtral avec la *Compagnie Entrées de jeu*, ou des ateliers pédagogiques avec le Mémorial de la Shoah, le mineur sous-main de justice est amené à s'interroger sur :

- la laïcité, avec la *compagnie Entrées de jeu* : ce principe décliné en 10 saynètes permet

d'aborder en creux la manière dont les mineurs perçoivent les règles qui fondent le vivre-ensemble et la société. Ce principe peut cristalliser un certain nombre de tensions, et est parfois perçu comme vecteur d'injustice, d'inégalité, voire de discrimination. Ce débat théâtral, suivi d'ateliers avec les comédiens permettent de recueillir les représentations des mineurs sur ce sujet.

- le racisme et toutes les formes de discriminations avec *le Mémorial de la Shoah* : à travers un travail de déconstruction des stéréotypes et des discours de haine, le Mémorial de la Shoah accompagne les mineurs pour identifier et déconstruire les mécanismes susceptibles de conduire à adopter des propos haineux et à poser des actes de haine. A cet effet, le Mémorial de la Shoah s'appuie sur différents supports (vidéo, documents historiques, témoignages de victimes d'attentats ou de génocides...) pour mener à bien ce travail de déconstruction et de compréhension.

Par ailleurs, dans le cadre du stage de citoyenneté actuellement mis en œuvre par l'association « ABC insertion », le parquet de Paris propose la création d'un module « lutte contre le racisme et l'homophobie », puisqu'il n'existe pas à ce jour de stage de citoyenneté ciblé sur la question de l'homophobie.

La mise en place d'un tel projet peut se combiner avec une réflexion sur la possibilité pour le parquet de Paris de signer une convention avec une association de lutte contre la LGBT-phobie afin de mettre en place un stage de citoyenneté entièrement dédié à la lutte contre les LGBT-phobies.

Afin de renforcer l'engagement des partenaires dans la lutte contre toute forme de discrimination, la mention suivante devra indiquée dans les conventions ou arrêtés d'attributions de subventions : « la subvention sera reversée en cas d'absence de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité ».

Action 5 – Organiser des stages de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Il convient de rappeler que le parquet de Paris, en lien avec le Mémorial de la Shoah a mis en place des stages dédiés dont l'objectif premier est de prévenir la récurrence par la pédagogie.

Ainsi, un stage de lutte contre le racisme a été conçu en partenariat avec le Mémorial de la Shoah: il s'agit d'un stage à caractère citoyen, fondé sur les valeurs laïques de tolérance et de respect d'autrui. Ce stage peut être ordonné par le parquet au titre de l'alternative aux poursuites et par la juridiction parisienne au titre de peine principale ou complémentaire, à l'égard des auteurs (majeurs et mineurs) d'infraction à caractère raciste et antisémite.

Ce stage est construit sur deux jours au sein du Mémorial de la Shoah, il s'agit d'un stage collectif pouvant regrouper un maximum de 10 personnes. Le "coût symbolique" demandé

aux participants est de 1 euro. Ce stage pourrait s'inscrire dans les actions soutenues par la DILCRAH dans le cadre de son appel à projets.

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement entre la police et la population, la Préfecture de police est également très attentive à combattre les représentations stéréotypées qui peuvent exister. Ainsi, la Préfecture de police soutient l'action d'associations qui œuvrent en faveur du lien entre l'institution et la population (ainsi des stages de citoyenneté de l'association ABC Insertion et de l'opération Marianne et moi de l'association ANI). La préfecture s'engage à approfondir le travail de formation qu'elle mène auprès des agents de police afin de les sensibiliser toujours davantage aux discriminations.

Dans cette perspective, le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) prévoit dans sa fiche 2.7 les mesures de nature à lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Il rappelle notamment que depuis 2005, tous les gardiens de la paix stagiaires affectés à Paris bénéficient d'une visite au Mémorial de la Shoah. Depuis 2009, un module de sensibilisation au fait religieux et à l'antisémitisme est délivré aux nouvelles promotions des commissaires de police et officiers de police.

Action 6 – Poursuivre la lutte des contenus discriminatoires sur internet

La préfecture de police, sous la conduite de l'autorité judiciaire, s'emploie à lutter contre les contenus illicites qu'internet propage. L'action des services de police porte sur deux axes : la surveillance des contenus d'une part et les actions en faveur du déréférencement et du retrait des contenus illégaux.

Les services de police doivent être présents sur le net pour en assurer la surveillance et ainsi démarrer des enquêtes d'initiative. Cette surveillance pourrait être ciblée de manière à accéder à des communautés virtuelles via les réseaux sociaux ou directement à des comptes personnels d'utilisateurs. Il s'agit là de l'une des missions des cyber-patrouilles. Ce type d'investigations nécessite des ressources spécifiques, humaines et matérielles. La première session de formation de personnels ressources à la cyber-patrouille s'est déroulée fin septembre et trois agents de la Direction de la Police Judiciaire en ont bénéficié.

Actuellement, l'unique levier des services de police est de demander un dé-référencement à un moteur de recherche et de s'en remettre à sa volonté de coopérer. Le recours croissant des internautes à certaines applications Web permettant la publication et le partage anonyme de liens donnant accès à des vidéos, des textes ou encore des images constitue un obstacle dans l'identification des acteurs. Les supports utilisés pour la commission de ces faits sont les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et parfois des sites internet créés par les mis en cause eux-mêmes. Il convient de noter que les enquêteurs n'ont pas d'accès facilité auprès de Facebook, Twitter et Google pour procéder à la suppression des contenus. Le retrait de

contenu n'a pas fait l'objet de négociations et il s'agit là d'une piste qui pourrait être proposée. Pour l'instant, un contenu illicite peut être signalé en vue de son retrait par n'importe quel internaute auprès de l'opérateur. Les services de police peuvent également en demander le retrait mais l'opérateur conserve son libre arbitre et peut estimer que le contenu désigné correspond à une liberté d'expression. C'est un peu l'opposition entre les visions américaine et européenne de cette liberté.

Les services de la Préfecture de police s'attacheront à intensifier leur action en faveur de la lutte contre les discriminations à caractère antisémite ou raciste. A cette fin, la préfecture de police portera, dans les commissions où elle siège avec les opérateurs de l'internet, un discours offensif pour qu'un mécanisme souple, rapide et efficace de demande de retrait de contenu soit mise en œuvre.